



Habilitation à l'aide à l'administration médicamenteuse – MAS la Cerisaie

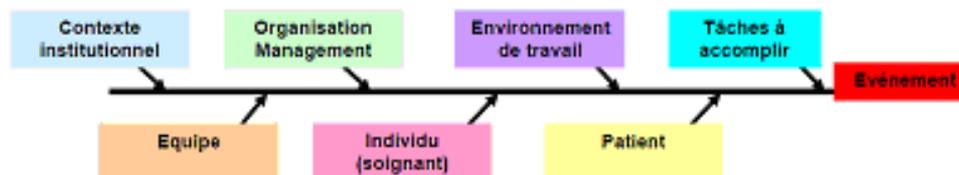
Constat EI - MAS la Cerisaie

De 2019 à Aujourd'hui

*Evolution du nombre d'EI en lien avec l'administration médicamenteuse –
Comment passer de 15 EI en 2019 à 4 EI en 2024*

Constats - Analyses

Méthode Alarm



La culture de l'erreur, une ressource pour l'amélioration

Apprendre à partager son erreur sans appréhension pour améliorer la qualité de la prise en charge

Comment : En déployant une Charte de confiance, en formant à la déclaration d'EI (e-learning), en contribuant aux analyses des EI (commissions EI)

Circuit du médicament fiable pour prévenir les risques et les accidents

Circuit du médicament

Révision complète, appropriation par les IDE, transmission de cette connaissance aux soignants

Rappel du cadre législatif de la préparation des médicaments

« Au sein des EAM et des MAS, la préparation des traitements relève exclusivement de la compétence des infirmiers diplômés d'État (arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier, annexe 2, compétence 4, 2e alinéa) ».

Administration quelques repères

5 B – Identitovigilance+++ - Interruptions de tâches

Article L313-26 modifié par LOI n 2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 124 (V) – Modalité d'accompagnement de la personne dans les actes de sa vie courante

Protocole de soin – Fiche de poste

Sécuriser le résident et les professionnels à la prise des médicaments grâce à l'habilitation

Habilitation

Qui est concerné ? Contexte et définition du besoin

Les différentes étapes – OMEDIT – Présentation et Evaluation

Sensibiliser par des ateliers d'apprentissage permettant de sécuriser l'acte d'administrer,

Parcours d'habilitation

Validation par l'IDE de l'habilitation,

Traçabilité dans le DUI

*Autres ateliers en lien avec l'habilitation menés conjointement – :Prise de constantes -
comment transmettre les données*

Parcours Habilitation

- Pour sécuriser l'étape d'aide à la prise, il est recommandé d'établir de manière pluridisciplinaire (équipes médicale, paramédicale, socio-éducative, pharmaceutique) : des protocoles de soins, des fiches de postes +/- habilitations et des documents de bon usage.
- Un parcours d'habilitation des professionnels pour les différentes voies d'administration pouvant « présenter une difficulté particulière d'administration ou un apprentissage spécifique » est proposé dans le présent document. Les voies ciblées sont :
 - la voie oculaire,
 - la voie cutanée,
 - la voie auriculaire,
 - et la voie pulmonaire.

Exemple fiche OMEDIT

1/Théorique

Présentation par le tuteur de la voie d'administration choisie et des principales formes galéniques existantes.

2/Observation

Démonstration par le tuteur de l'administration selon les bonnes pratiques.

3/Pratique

Le professionnel accompagné du tuteur réalise l'aide à la prise : 3 supervisions/forme galénique.



Annexe 1 : Tableau de suivi nominatif « Parcours d'habilitation à l'aide à la prise »

Nom :	Prénom :
Fonction :	Unité :

Parcours d'habilitation d'aide à la prise pour la voie :

Etapes	Date	Signature du salarié	Nom lisible et signature du tuteur (IDE/médecin/pharmacien)	Commentaire
[1-THEORIE] Présentation des formes galéniques qui s'administrent par voie :				Explication, protocole, fiches pratiques, remise de la fiche mémo, quizz
[2-OBSERVATION] Démonstration par le tuteur de l'administration selon les bonnes pratiques.				
Forme A :				
Forme B :				
[3-PRATIQUE] Le professionnel accompagné du tuteur réalise l'aide à la prise : 3 supervisions/forme galénique				
S1 Forme A :				
S2 Forme A :				
S3 Forme A :				
S1 Forme B :				
S2 Forme B :				
S3 Forme B :				

HABILITATION (étapes 1+2+3 validées)	Toutes les étapes terminées le :	Nom, fonction et signature du tuteur :
[Nom/prénom] est habilité(e) à l'aide à la prise des médicaments administrés par voie et s'engage à respecter le protocole institutionnel en vigueur dont il/elle a pris connaissance lors du parcours d'habilitation.		
Date :	Date :	
Signature du professionnel :	Signature de la direction :	
Date des rappels des connaissances acquises :		

OMEDIT



**Fiche pratique aide à la prise :
focus réglementaire**
ARS/OMEDIT IDF
FÉVRIER 2024

IDF



**Fiche pratique aide à la prise : note
juridique « Que dit la loi? »**
ARS/OMEDIT IDF
NOVEMBRE 2022

IDF



**Fiche pratique aide à la prise : les
bonnes pratiques**
GT IDF "Médicament et Handicap" et ARS/OMEDIT IDF
FÉVRIER 2022

IDF



**Fiche pratique aide à la prise :
surveillance**
GT IDF "Médicament et Handicap" et ARS/OMEDIT IDF
FÉVRIER 2022

IDF



**Parcours d'habilitation à l'aide à la
prise : méthodologie**
GT IDF "Médicament et Handicap" et ARS/OMEDIT IDF
JANVIER 2023

IDF



**Parcours d'habilitation à l'aide à la
prise : fiche mémo «Voie cutanée »**
GT IDF "Médicament et Handicap" et ARS/OMEDIT IDF
JANVIER 2023

IDF



**Parcours d'habilitation à l'aide à la
prise : fiche mémo «Voie
pulmonaire »**
GT IDF "Médicament et Handicap" et ARS/OMEDIT IDF
JUILLET 2023

IDF

nouveau

Fiche pratique

S'assurer de la conformité du pilulier



- ✓ L'identité du patient figure sur le pilulier.
- ✓ Les comprimés/géules présents dans le pilulier sont identifiables et correspondent au plan de soins (nom, dosage, nombre...).
- ✓ Les traitements hors pilulier ont été préparés (IDE /pharmacien).
- ✓ La règle des 5B est respectée : bon médicament, bon moment, bonne dose, bonne voie, bon patient.

Par exemple :

- Demander, quand cela est possible, le nom, prénom et la date naissance du patient.
- Vérifier le bracelet d'identification le cas échéant.
- Utiliser le trombinoscope (régulièrement mis à jour).



Vérifier l'identité du patient

Réaliser l'aide à la prise



- Être dans un environnement calme.
- Installer au mieux le patient en position assise ou semi-assise.
- Aider à la prise des médicaments (dans le respect des consignes, protocoles de soins établis par l'équipe médicale et soignante).
- En cas de troubles de la déglutition : utiliser un verre (+/- à découpe nasale) rempli d'eau (fraîche et pétillante) ou d'eau gélifiée (veillez à ce que l'eau gélifiée n'ait pas « fondu »). Éviter le verre à bec ou la paille.
- Vérifier la bonne prise du traitement par le patient (médicament non recraché si par voie orale).
- Informer l'équipe médicale et soignante si une forme de médicament ne semble pas être adaptée (par exemple : comprimé trop gros, toux).

Par exemple :

- Chercher à identifier l'origine du refus.
- Expliquer l'intérêt du traitement, parler et rassurer.
- Si le refus persiste, parler d'autre chose et revenir sur le sujet.
- Si le refus persiste encore, informer l'IDE.



Gérer un éventuel refus de prise

Tracer l'aide à la prise



- Quoi ?
- Le médicament pris par le patient (nom du médicament, forme, dose, voie, date et heure de prise).
 - La non prise du médicament doit aussi être tracée (préciser les raisons : refus de prise, impossibilité à avaler, absence du médicament dans le pilulier) ainsi que les actions réalisées (appel de l'IDE...).
 - Le nom du professionnel ayant aidé à la prise du médicament.
 - Toute information jugée pertinente en lien avec l'aide à la prise du médicament.
- Qui ? Le professionnel ayant aidé à la prise.
- Comment ? Par écrit sur un support papier ou informatisé.
- Quand ? Idéalement en temps réel.



En cas de difficultés, de signes évocateurs d'un trouble de la déglutition repérés, d'oubli ou de refus de prise, de situations inhabituelles liées à la prise de médicament : 1. ALERTE/SIGNALER/FAIRE APPEL à l'équipe médicale et soignante 2. ÉCRIRE/TRACER dans le dossier du patient

EVALUATION

Une vraie culture de la gestion des EI

Baisse significative de la quantité d'EI en lien avec le circuit du médicament

Un circuit du médicament en constante amélioration

Des professionnels plus sécurisés

Des pratiques en amélioration